

BUREAU DE MEDECINE DE QUEBEC.

Nous Soussignes Membres du Bureau d'Examineurs pour le District de Quebec nommes en vertu de l'Ordonnance de la 28me.
 Geo. 3, Chap. VIII, intitulee, "Ordonnance qui defend a qui que ce soit de pratiquer la Medecine et la Chirurgie dans la Province
 de Quebec, ou la Profession d'Accoucheur dans les Villes de Quebec ou Montreal, sans une permission,"
 avons examine Jean B. H. Brien, Lurier — et trouve capable de pratiquer comme
 Medecin, Chirurgien & Accoucheur.

A l'Hotel-Dieu de Quebec.

le 25 Octobre 1837.

C. Frenmont

J. J. Nault.
 Secrétaire.

J. Lacombe
 Wm. Morrison
 J. G. Gouillard
 J. H. H. H.
 John Rowley